Image not found or type unknown

Responsabilité d'un actionnaire en cas de cession de part

Par **ibahrine**, le **10/06/2011** à **01:16**

Bonjour,

Dans le cas d'une dissolution d'une société SA avec deux associés, un à 90 actions et le deuxième à 10% du capitale. Le deuxième actionnaire à fait une cession de part de ces 10%, y 'a-t-il des engagements de sa part ? sachant que cette société n'a exercée aucune activité depuis sa création (1an) par contre il y a avait les charges fixe (tél, loyer,...). ma deuxième question, au cas ou la cession de part n'a pas été enregistré dans un délais de 2mois est il toujours valable?

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés